



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 JANVIER 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 23 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 18 janvier 2019

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Eliane BERRON, Jean-François DAL'CIN (pouvoir à J. DORE), Daniel DUBOURG, Hervé GILLE (pouvoir à B. MATEILLE), Guy MORENO, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Bruno TRENIT (pouvoir à J-M. PELLETANT).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice : 43

Présents au début du Conseil : 35  
dont suppléants : 1  
Absents au début du Conseil : 8  
pouvoirs : 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019-001	Administration Générale – Plan Haut Débit (Gironde Numérique) – Périmètre de couverture et participation financière de la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil Communautaire propose de bien vouloir approuver la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne joints à la délibération tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN). Il autorise Monsieur le Président à signer la convention de participation financière « Gironde Haut Méga ».	<b>POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6</b>
2	2019-002	Administration Générale – Approbation de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences (CTEC) cadre dans le domaine des solidarités territoriales avec le Département de la Gironde	Le Conseil Communautaire approuve la convention dénommée Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences (CTEC) cadre, telle que présentée en annexe, avec le Département de la Gironde. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.	<b>UNANIMITE</b>
3	2019-003	Budget – Révision et adoption d'autorisations de programme et de crédits de paiement	Le Conseil Communautaire décide de réviser le montant inscrit au Budget Primitif 2018 de l'AP/CP n° 2017/02 relative à la mise en œuvre du plan très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes afin de permettre à la population et aux entreprises un meilleur accès à internet et au numérique, tel que présenté dans la délibération.	<b>POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0</b>
4	2019-004	Budget – Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement du Budget Principal	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager et mandater les factures suivantes, à savoir : - Achat de mobilier pour les services communication et projet social du territoire auprès de l'UGAP pour un montant total de 1 235,29 € HT (1 482,35 € TTC) inscrit à l'opération 51 Médiathèque/Siège Social ; - Achat de mobilier pour le service enfance jeunesse auprès de l'UGAP pour un montant total de 2 948,51 € HT (3 538,21 € TTC) inscrit à l'opération 52 Annexe Siège CDC Gare de Podensac ; - Création d'une aire de stationnement privée située 15 Cours Xavier Moreau à PODENSAC dont les travaux seront effectués par l'entreprise R.M.A pour un montant de 11 280 € HT (13 536 € TTC) inscrit à l'opération 55 Bâtiment 15 cours Xavier Moreau article 2128-824 ; Il dit que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2019.	<b>UNANIMITE</b>
5	2019-005	Culture – Autorisation de signature de la convention cadre de coopération publique « structure partenaire 2018-2021 » avec le Château de Cadillac – Centre des Monuments Nationaux	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire 2018-2021 » avec le Château Ducal de Cadillac – Centre des Monuments Nationaux ainsi que les conventions de co-organisation qui en découlent.	<b>UNANIMITE</b>

6	2019-006	Développement Economique – Convention avec la Région relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises	Le Conseil Communautaire approuve les quatre axes de la stratégie de développement économique communautaire listés dans la délibération. Il approuve les dispositions de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Convergence Garonne relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, dont le modèle est annexé à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention et les documents en lien.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
7	2019-007	Développement Economique - Opération Collective de Modernisation du Syndicat Mixte du Sud Gironde – Partie bilans-conseils	Le Conseil Communautaire décide de participer financièrement à l'OCM pilotée par le Syndicat Mixte du Sud Gironde pour les entreprises localisées sur les 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de Podensac. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions tripartites entre le Syndicat Mixte du Sud Gironde, la Communauté de communes Convergence Garonne et l'entreprise concernée, pour la mise en œuvre des bilans-conseils dans le cadre de l'OCM Sud Gironde, dont le modèle est annexé à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
8	2019-008	Développement Economique – Opération Collective de Modernisation du Syndicat Mixte du Sud Gironde – Soutien aux investissements	Le Conseil Communautaire décide de participer financièrement à l'OCM pilotée par le Syndicat Mixte du Sud Gironde pour les entreprises localisées sur les 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de Podensac, dans le cadre de l'aide à l'investissement à travers une subvention versée à l'entreprise. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions tripartites « Syndicat Mixte du Sud Gironde / Communauté de communes Convergence Garonne / entreprise concernée », pour le versement de la subvention à l'entreprise, dont le modèle est annexé à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
9	2019-009	Enfance et Jeunesse – Demande de subventions – Création d'une structure Multi-accueil petite enfance, RAM et pôle social et familial à Cérons	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à déposer les dossiers de subventions pour la création d'une structure Multi-accueil petite enfance, RAM et pôle social et familial à Cérons auprès de l'Etat pour la DETR, de la CAF de la Gironde et du Département de la Gironde sur la base du plan de financement détaillé dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
10	2019-010	Enfance et Jeunesse – Subvention de fonctionnement au Foyer Rural de Paillet	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 portant sur les conditions de l'attribution de la subvention de fonctionnement. Il décide de porter pour l'année 2019 le montant de la participation à 62 000 €. Il autorise Monsieur le Président à inscrire cette somme à l'article 6574 (fonction 642) du budget 2019 de la Communauté de communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.	UNANIMITE
11	2019-011	Enfance et Jeunesse – Demande de subventions – Aménagement d'un point d'accueil jeunes à Cadillac sur Garonne	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de subventions pour l'aménagement d'un point d'accueil jeunes à Cadillac sur Garonne auprès de la CAF de la Gironde au titre des Fonds Publics et Territoire et auprès du Département de la Gironde au titre des Equipements Loisirs Jeunes sur la base du plan de financement présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 7
12	2019-012	GEMAPI – Demande de subventions pour des travaux de confortement de berges à la suite des intempéries du 25 juillet 2014	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour les travaux de confortement des berges à la suite des intempéries du 25 juillet 2014, auprès de l'Etat (DETR) sur la base du plan de financement présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées et il le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.	POUR : 35 CONTRE : 2 ABSTENTION : 2
13	2019-013	Marchés Publics – Résiliation du lot n°3 du marché de « Reconstruction d'un immeuble locatif suite à sinistre incendie – 15-17 rue de l'Ouille - 33410 Cadillac »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la résiliation du lot n°3 du marché cité en objet dès lors que toutes les conditions énoncées à l'article 46.1.2 CCAG Travaux sont réunies. Il autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
14	2019-014	Ressources Humaines – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Cadillac sur Garonne à la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de mise à disposition au profit de la Communauté de communes Convergence Garonne annexée à la délibération et toutes pièces y afférentes. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget.	UNANIMITE
15	2019-015	Ressources Humaines – Modalités d'application du régime indemnitaire de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Garonne	Le Conseil Communautaire modifie les modalités d'application du régime indemnitaire de la délibération n°10-31 du 20 septembre 2010 au point 3.2 comme suit : - Au point « Maintien du versement » : s'ajoute « congé pour maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé longue durée » ; - Au point « Suspension du versement » : l'intégralité du paragraphe est supprimée. Il dit que la retenue sur les primes en cas d'absence des agents est supprimée. Il dit également que cette modification prend effet à compter du 24 janvier 2019.	UNANIMITE
16	2019-016	Services à la population – Demande de subventions –	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour la création d'un équipement de	UNANIMITE

		Création d'un équipement de résorption de l'habitat indigne et insalubre à Portets	résorption de l'habitat indigne et insalubre, auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, sur la base du plan de financement présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	
17	2019-017	Services à la population - Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale pour une durée de 4 ans (2019-2022) et à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	UNANIMITE
18	2018-018	Services à la population - Autorisation de signature de la Charte de Solidarité avec les Aînés	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la Charte de Solidarité avec les Aînés, pour une durée de 3 ans et demi à compter de la signature et à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions et aides qui seront apportées.	UNANIMITE
19	2019-019	SPANC - Approbation du nouveau règlement SPANC	Le Conseil Communautaire abroge le règlement adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Podensac. Il approuve le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, annexé à la délibération, avec prise d'effet immédiate ainsi que la mise en application effective des nouvelles modalités et de la fréquence des contrôles de bon fonctionnement. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.	UNANIMITE
20	2019-020	SPANC - Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement non collectif	Le Conseil Communautaire adopte les montants des redevances tels qu'indiqués dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette redevance et à son mode de recouvrement.	UNANIMITE
21	2019-021	Tourisme - Règlement d'utilisation des ports fluviaux de Cadillac sur Garonne et de Portets	Le Conseil Communautaire adopte le règlement d'utilisation des ports fluviaux de Cadillac sur Garonne et de Portets de la Communauté de communes Convergence Garonne, annexé à la délibération, applicable à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2019. Il autorise Monsieur le Président à signer les documents permettant sa mise en œuvre et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
22	2018-022	Tourisme - Tarifs des appontements fluviaux à Cadillac sur Garonne	Le Conseil Communautaire décide de fixer les tarifs d'accostages pour les appontements de Cadillac sur Garonne tels qu'indiqués dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation des équipements fluviaux de Cadillac sur Garonne dont le modèle est annexé à la délibération, ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération. Il autorise également Monsieur le Président à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner</li> <li>Marché « Mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) » - attribution à la SAUR pour le lot 1 (103 921,74 € HT pour offre de base + variante facultative sur la facturation) ; lot 2 (SIEA des 2 Rives) attribué à la SAUR (9 258,59 € HT pour offre de base + variante facturation)</li> <li>Consultations des architectes pour le projet relatif aux terrains familiaux : attribution à la société VAAM pour 14 700 € HT.</li> <li>Régies : Actes d'arrêt de régies d'avances auprès de l'accueil périscolaire et extra-scolaire de : Landiras, Virelade, Preignac, Portets, Podensac et Cérons</li> </ul>		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Cavaillois demande l'état d'avancée de la Communauté de communes au sujet de l'entretien de la voirie (bouchage des nids de poule...). M. Mateille lui répond que ce point sera étudié ultérieurement.</li> </ul>		

A Podensac, le 25 janvier 2019,

Le Président,  
Bernard MATEILLE

